

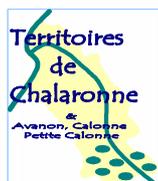
Contrat de rivière

Des

Territoires de Chalarnonne :

Volet C

Etude réalisée par :



Le programme des opérations est détaillé en pages suivantes sous forme de fiches synthétiques de présentation de l'opération appelées « fiche action ».

1- Les fiches d'actions du contrat de rivière des Territoires de Chalaronne sont présentées en fonction des classifications suivantes :

- Volets : A, B1, B2, B3 ou C
- Objectifs : B1-1, B1-2, B1.3, pas d'objectifs numérotés pour les autres volets
- Secteurs géographiques : Nom de la rivière concernée (Chalaronne, ou Moignans ou Calonne, etc..) ou BV : bassin versant dans son ensemble
- Numérotation : La numérotation reprend le volet, le sous objectif suivi d'un numéro d'opération d'amont en aval : B2- 1, B2-2, B2-3, etc.

2- Les plans de financement sont présentés à titre indicatif sur la base des éléments disponibles lors de la signature du contrat. Les mentions A.D. signifient qu'aucune position n'est possible au vu de l'état d'avancement de l'opération. Certains taux de financements mentionnés dans les tableaux des fiches d'actions sont soumis à des conditions particulières, auxquelles correspondent des notes de bas de page.

Pour les fiches B1-3.2 à B1-3.8, la participation du Comité Départemental du Tourisme (CDT) n'a pu être chiffrée précisément faute de temps. Ces taux seront précisés ultérieurement.

Avant chaque engagement d'opération, le maître d'ouvrage doit transmettre un dossier technique pour instruction définitive par les différents financeurs de l'opération. Au vu de ces dossiers, les taux de financement peuvent être modifiés par rapport à ceux qui figurent dans le présent contrat et les montants des travaux susceptibles d'être plafonnés. Pour l'ensemble des opérations, seules l'instruction du dossier permettra de définir avec précision les participations définitives.

3- Les financements du CG 01 : Dans le cadre de sa politique de l'eau, le Département de l'Ain s'engage à aider les opérations prévues dans le cadre du contrat de rivière de la Chalaronne selon les modalités de financement et les règlements d'aides en vigueur à la date de signature du Contrat.

A- pour les travaux qui concernent le volet A, le Département de l'Ain apportera, dans le cadre du contrat départemental avec l'Agence de l'Eau, son aide financière aux travaux de collecte, de traitement des effluents domestiques et de la protection de la ressource, assumés par les communes et leurs intercommunalités.

B- Pour les travaux d'aménagement de cours d'eau, de lutte contre les érosions et de lutte contre les crues, il interviendra dans le cadre de son régime d'aide aux aménagements de cours d'eau au taux de 30% du coût hors taxes.

C- Concernant les opérations de mise en valeur de la rivière, il pourra intervenir pour certaines opérations dans le cadre de son régime d'aide à la politique touristique.

D- Enfin, il pourra mobiliser les fonds issus de la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles, pour les actions liées aux espaces naturels, aux espèces et à la restauration de la ripisylve.

Tous les taux affichés dans le contrat de rivière ne sont qu'indicatifs et correspondent aux taux en vigueur à la date de signature du contrat ; ils peuvent être soumis à évolution en fonction des décisions de l'Assemblée Départementale.

4- Financement de la région Rhône Alpes :

Dans le cadre de sa politique de restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, et conformément à ses critères d'intervention adoptés les 23 et 24 juin 2005, la Région s'engage par délibération en date du XXX à apporter son concours technique et financier au contrat de rivière des territoires de Chalaronne, pour les opérations retenues par le comité de rivière, et ceci sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget de chacun des exercices concernés et des décisions des commissions permanentes correspondantes du conseil régional Rhône-alpes.

Ces actions devront permettre d'atteindre les objectifs fixés par le contrat de rivière.

L'engagement financier de la Région sera au maximum de 2 258 758 €, au titre de sa politique en faveur de l'eau et des milieux aquatiques, conformément à ses critères d'intervention. Il sera réparti sur les 7 années et les trois principaux volets du contrat de rivière (A, B et C) selon les modalités précisées ci-après :

- 1 160 018 € au titre des actions du volet A. Une attention particulière sera portée sur le choix des ouvrages d'assainissement non collectif à réhabiliter, qui devra viser à réduire l'impact sur la qualité des eaux des milieux superficiels,
- 992 916 € au titre des actions du volet B,
- 105 824 € au titre des actions du volet C.

Le soutien aux emplois liés à la mise en œuvre du contrat de rivière fait l'objet d'une subvention complémentaire au titre de la politique de l'eau, adoptée les 23 et 24 juin 2005, avec un plafond de 24 000 € par an et par poste, et pour un maximum de 2 postes.

Par ailleurs, d'autres crédits régionaux additionnels pourront être affectés à certaines opérations du contrat de rivière des Territoires de Chalaronne dans le cadre d'autres politiques régionales de droits communs. Ces actions pourront notamment concerner la réduction des pollutions diffuses agricoles ou la protection du patrimoine naturel.

Le conseil régional Rhône-Alpes demande au Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne, structure porteuse du contrat de rivière, d'effectuer un bilan à mi-parcours afin d'évaluer l'atteinte des objectifs et le taux de réalisation des actions pour la première moitié du contrat.

La procédure fera l'objet d'un suivi par des indicateurs en référence à l'étude « indicateurs régionaux d'évaluation des contrats de rivière » menée par le groupe Rhône-Alpes sur l'eau.

Les opérations inscrites au contrat de rivière feront l'objet d'une programmation annuelle prévisionnelle présentée à la Région par le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne qui assure la fonction de structure porteuse, au plus tard le 15 septembre de l'année précédente.

Chaque demande de crédits régionaux fera l'objet d'un dossier de demande de subvention transmis par le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne à la Région Rhône-Alpes. Toute opération débutant avant la date de l'accusé de réception de ce dossier n'est plus éligible.

Les demandes de financement des actions proposées dans le cadre du contrat devront être déposées au plus tard 6 mois avant la fin du contrat.

5- Financement de l'Agence de l'Eau RMC :

L'Agence de l'Eau Rhône- Méditerranée et Corse s'engage à participer au financement des opérations inscrites au présent contrat, sur la période 2008 – 2014, à compter de sa signature, selon les modalités de son programme d'intervention en vigueur à la date de chaque décision d'aide.

Les taux et les montants de la participation prévisionnelle de l'Agence de l'Eau, inscrits sur les fiches actions du contrat, figurent à titre indicatif.

Ils ont été calculés sur la base des modalités actuelles de son 9^{ème} programme d'intervention (délibération n°2006-28 de son Conseil d'Administration du 7 décembre 2006 et délibération d'application), au vu des éléments techniques disponibles à la signature du contrat.

Les notes suivantes sont également utilisées :

AD	Financement éventuel qui sera déterminé au vu de l'avant-projet ;
AE	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse
C.G.01	Conseil Général (ou Département) de l'Ain
M.O.	Maître d'Ouvrage (de l'opération)
p.m.	Pour mémoire. L'action sera menée par ailleurs en parallèle au Contrat de Rivière. Elle est mentionnée ici pour mémoire car elle répond aux objectifs mais le Contrat de Rivières ne lui apporte pas de plus-value.
CR	Conseil Régional (ou Région) Rhône Alpes
Etat	L'Etat Français, représenté par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable dans le Volet B,
SRTC	Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne
FDAAPPMA	Fédération de Pêche de l'Ain

VOLET C : COORDINATION, ANIMATION, SUIVI ET BILAN DU CONTRAT DE RIVIERE

OBJECTIF	C	Se doter des moyens nécessaires pour assurer l'animation et le suivi/évaluation du contrat de rivière
SOUS-OBJECTIF		Renforcer l'équipe syndicale
COURS D'EAU		La Chalaronne
OPERATION		Création d'un poste de chargé de mission coordonnateur du contrat de rivière

Fiche : C-1

COMMUNE (S)
BV

Année de Réalisation
2008 - 2014

CONTEXTE

Le syndicat mixte possède actuellement 1 agent titulaire (cat A) pour l'animation du contrat de rivière, et un agent contractuel animateur eau et aménagement du territoire. Les deux postes sont subventionnés par l'Agence de l'Eau et la région Rhône Alpes selon des conventions renouvelées chaque année.

OBJECTIF VISE, JUSTIFICATION DE L'OPERATION

Assurer la réalisation du contrat de rivière
Assurer la coordination des actions liées au milieu aquatique du territoire

NATURE DES MISSIONS

Le chargé de mission, coordonnateur du contrat de rivière aura pour mission :

- Animation et secrétariat du comité de rivière
- Mise en œuvre et suivi général du contrat de rivière, réflexion sur l'après contrat de rivière et la mise en place éventuel d'un SAGE,
- Coordination avec les différents programmes en cours sur le territoire (CDRA, SCOT, Natura 2000...),
- Mise en œuvre de la concertation locale auprès des partenaires du contrat (Chambre d'Agriculture, Fédération de Pêche, Service de l'état...),
- Mise en œuvre du plan de communication (Volet C),
- Gestion des demandes de subvention, réalisation des tableaux de bords de suivi pour les partenaires,
- Suivi administratif du syndicat et encadrement des agents.

DEVIS ESTIMATIF

	COUT HT en Euros
Salaire et charges, frais de déplacements, formation, matériel de terrain, documentation, et secrétariat associé (sur 7 ans)	348 950
Autres frais (location mobilière, fournitures courantes, location immobilières...)	106 050
Total	455 000

MAITRE D'OUVRAGE

SRTC

PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

Opération	Phasage	Montant	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.	
		Euros HT	%	€	%	€	%	€	%	€
Salaires et frais de déplacement	2008	348 950	41	142660	39.1	136 500			20	69 790
Autres frais	2008	106 050	80	84840					20	21 210
	TOTAL	455 000	50	227500	30	136500			20	91000

VOLET C : COORDINATION, ANIMATION, SUIVI ET BILAN DU CONTRAT DE RIVIERE

OBJECTIF	C	Se doter des moyens nécessaires pour assurer l'animation et le suivi/évaluation du contrat de rivière
SOUS-OBJECTIF		Renforcer l'équipe syndicale
COURS D'EAU		La Chalaronne, la Calonne, la Petite Calonne, l'Avanon et leurs affluents
OPERATION		Création d'un poste d'animateur eau et aménagement du territoire

Fiche : C-2

SECTEUR(S)
Territoires de Chalaronne

Année de Réalisation
2008 - 2014

CONTEXTE

Le contrat de rivière propose, dans son programme d'actions, un ensemble de fiches nécessitant un animateur ayant des compétences spécifiques en agriculture et la gestion de projet en milieu rural. Cette fiche définit les différentes missions du poste d'animateur.

JUSTIFICATIF DE L'OPERATION

Assurer la réalisation des actions en lien avec la profession agricole
Assurer la réalisation des actions du contrat en lien avec les gestionnaires d'étangs Dombistes
Se doter d'un interlocuteur propre à la profession agricole et piscicole

NATURE DES MISSIONS

L'animateur eau et aménagement du territoire aura pour mission :

- mettre en place, coordonner et suivre les actions de lutte contre les pollutions diffuses sur un site pilote (volet A)
- assurer le rôle d'interlocuteur du Syndicat auprès des agriculteurs dans le cadre des actions du volet A et B
- mettre en place, coordonner et suivre les actions de lutte contre le départ des fines sur un site pilote (volet B)
- assurer le rôle d'interlocuteur du Syndicat auprès des propriétaires et/ou exploitants d'étangs dans le cadre des actions du volet A et B
- participer à la sensibilisation/formation sur les actions menées par le Syndicat en général, plus particulièrement sur les problématiques de pollutions diffuses par les produits phytosanitaires et de transfert des sédiments fins
- participer aux procédures de gestion du bassin versant pour les problématiques agricoles et de gestion des étangs

DEVIS ESTIMATIF

	COUT HT en Euros
Salaire et charges , frais de déplacements, formation, matériel de terrain, documentation, et secrétariat associé (sur 7 ans)	288 470
Autres frais (location mobilière, fournitures courantes, location immobilières ...)	103 530
Investissement (informatique et véhicule)	15 000
Total	407 000

MAITRE D'OUVRAGE

Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne

PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

Opération	Phasage	Montant	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.	
		Euros HT	%	€	%	€	%	€	%	€
Salaire et charge	2008	288 470	39.51	113 988	40.49	116 788			20	57 694
Autres frais	2008	103 530	79.22	82 016					20.78	21 514
Investissement	2008	15 000	50	7 500					50	7 500
	TOTAL	407 000	50	203 504	28.69	116 788			21.31	86 708

VOLET C : COORDINATION, ANIMATION, SUIVI ET BILAN DU CONTRAT DE RIVIERE

OBJECTIF	C	Se doter des moyens nécessaires pour assurer l'animation et le suivi/évaluation du contrat de rivière
SOUS-OBJECTIF		Renforcer l'équipe syndicale
COURS D'EAU		La Chalaronne
OPERATION		Création d'un poste de technicien du contrat de rivière

Fiche : C-3

COMMUNE (S)
BV

Année de Réalisation
2009 - 2014

CONTEXTE

Le syndicat mixte possède actuellement 1 agent titulaire (cat A) pour l'animation du contrat de rivière, et un agent contractuel animateur eau et aménagement du territoire Les deux postes sont subventionnés par l'Agence de l'Eau et la région Rhône Alpes selon des conventions renouvelées chaque année.

OBJECTIF VISE, JUSTIFICATION DE L'OPERATION

Assurer la réalisation du contrat de rivière
Assurer le suivi des travaux programmés dans le contrat de rivière

NATURE DES MISSIONS

Le technicien du contrat de rivière aura pour mission :

- Mettre en œuvre les travaux en rivière, les opérations de restauration des zones humides et de la ripisylve,
- Assurer une présence sur le terrain, sensibiliser et communiquer auprès des riverains,
- Mettre en œuvre les réseaux de suivi.

DEVIS ESTIMATIF

	COUT HT en Euros
Salaire et charges , frais de déplacements, formation, matériel de terrain	181 200
Autres frais (frais de télécommunication, photocopies, timbres, location mobilière, fournitures courantes)	28 800
Acquisition de matériel informatique et matériel de bureau	20 000
Total :	230 000

MAITRE D'OUVRAGE

SRTC

PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

Opération	Phasage	Montant	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.	
		Euros HT	%	€	%	€	%	€	%	€
Salaire et charge	2010	181 200	80	144 960					20	36 240
Autres frais	2010	28 800	80	23 040					20	5 760
Véhicule de terrain	2010	20 000	50	10 000					50	10 000
TOTAL		230 000	77.4	178 000					22.6	52 000

VOLET C : COORDINATION, ANIMATION, SUIVI ET BILAN DU CONTRAT DE RIVIERE

OBJECTIF	C	Se doter des moyens nécessaires pour animer, évaluer, sensibiliser
SOUS-OBJECTIF		Mettre en place un plan de communication
COURS D'EAU	BV	
OPERATION		Production d'outils d'information et de sensibilisation

Fiche : C-4

COMMUNE(S)
BV

Année de Réalisation
2008 - 2014

CONTEXTE

La communication et la sensibilisation sont des attributions des Contrats de Rivière au cœur de leur mission de gestion/protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

OBJECTIF VISE, JUSTIFICATION DE L'OPERATION

Il s'agit dans cette fiche action de décrire les opérations programmées en terme d'informations générales sur le Contrat de Rivière. Plusieurs actions de communication sont déjà prévues au sein de fiches actions du volet A ou B et seront rappelées pour mémoire.

Objectifs:

- Sensibiliser la population et les différents usagers aux problématiques liées à l'eau.
- Communiquer avec les partenaires du Syndicat.
- Valoriser le patrimoine lié à l'eau.

Plusieurs types d'outils sont envisagés pour toucher les différents publics à différentes échelles.

Publics :

- Tout public sur le territoire global.
- Tout public sur chaque commune.
- Les partenaires techniques.
- Des usagers bien identifiés.

Outils :

- Insertion dans publications déjà existantes.
- Production de documents propres au syndicat.
- Production de panneaux d'information.
- Site Internet.

DEFINITION DE L'OPERATION

Insertion dans publications déjà existantes :

- La presse départementale peut-être un support de promotion de l'activité du syndicat et des milieux aquatiques, particulièrement par l'intermédiaire des élus qui sont très attractifs pour ce vecteur d'information.
- A une échelle plus réduite, les bulletins communaux ou intercommunaux sont de bons supports de diffusion tous publics et seront utilisés pour diffuser des rubriques thématiques (renouée, entretien des berges, ANC...) ou des informations (avancement du contrat, événements...).
- Promotion des cheminements et patrimoines liés à l'eau dans les documents touristiques.

Production de documents propres au syndicat :

- Journal de la Chalaronne : édition d'un document annuel de communication vers le grand public.

- Lettre trimestrielle technique sur l'activité du syndicat à destination des partenaires (communes, institutions, comité de rivière, syndicat de la Veyle, syndicat Saône et Doubs).
- Brochures ciblées sur usagers ou thématiques : pollutions diffuses, limitation des transferts de MES (p.m. A35), agriculteurs, jardiniers (p.m. A34), haies, présentation du patrimoine lié à l'eau, présentation des différents enjeux liés à l'eau.

Production de panneaux d'information :

- Exposition itinérante pour une présentation générale du territoire et du syndicat. Reportage photographique sur les milieux aquatiques du territoire.
- Petits panneaux dans chaque mairie pour une présentation des enjeux locaux.
- Installation de panneaux pédagogiques le long des cheminements liés à l'eau (p.m B1-3).
- Panneaux pollution diffuse pour manifestations.

Site Internet :

- une partie fixe de présentation générale du territoire et du syndicat.
- Une partie actualisée de l'activité du syndicat, de l'avancement des projets en cours et de communications ponctuelles.

CONDITIONS D'EXECUTIONS

Se doter du personnel nécessaire.

DEVIS ESTIMATIF

Insertion dans publications déjà existantes :

- La production de documents ou d'entretiens en direction de la presse départementale et des supports de communication locaux devra être réalisée par un membre de l'équipe syndicale.
- Promotion des cheminements et patrimoines liés à l'eau dans les documents touristiques.

Production de documents propres au syndicat :

- Journal de la Chalaronne : 3000 euros pour 16500 exemplaires soit 21 000 euros/7 ans.
- Lettre trimestrielle technique : 3 jours/n° soit 12 jours/an.
- Brochures ciblées sur usagers ou thématiques : 24 000 euros pour 2 000 exemplaires environ de chacune des plaquettes.

Production de panneaux d'information :

- Exposition itinérante : $8 \times 150 = 1200$ euros + reportage photo
- Petits panneaux dans chaque mairie : $130 \times 35 = 4550$ euros.
- Installation de panneaux pédagogiques le long des cheminements liés à l'eau (p.m B1-3).
- Panneaux « pollutions diffuses » pour manifestations : $3 \times 150 = 450$ euros.

Site Internet :

6 000 euros pour la construction et l'hébergement du site par un prestataire.

Autres outils : TV, radio, presse locale

MAITRE D'OUVRAGE

SRTC

PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

Opération	Phasage	Montant Euros HT	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SRTC si pas M.O.	
			%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
Docs papiers	2008/2013	45 000	40	18000	40	21 528*			20	9 000		
Panneaux d'expo	2008/2013	6 200	40	2480	40	2 966*			20	1 240		
Site internet	2008/2013	6 000	40	2400	40	2 870*			20	1 200		
	TOTAL	57 200	40	22880	40	27 364*			20	11 440		

* montant de l'aide de la région calculée en tout ou partie sur une base TTC car inscrit dans le budget en dépense de fonctionnement en tout ou partie

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de documents édités et distribués, nombre d'expositions réalisées, enquêtes, qualité de l'eau

VOLET C : COORDINATION, ANIMATION, SUIVI ET BILAN DU CONTRAT DE RIVIERE

OBJECTIF	C	Se doter des moyens nécessaires pour animer, évaluer et suivre le contrat
SOUS-OBJECTIF		Mettre en place un plan de communication et de sensibilisation
COURS D'EAU	BV	
OPERATION		Animation de journée de sensibilisation du grand public, des scolaires et des partenaires

Fiche : C-5

COMMUNE(S)
BV

Année de Réalisation
2008 - 2014

CONTEXTE

La communication et la sensibilisation sont des attributions des Contrats de Rivière au cœur de leur mission de gestion/protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

OBJECTIF VISE, JUSTIFICATION DE L'OPERATION

Les actions de publicité et d'informations à travers les documents écrits doivent être soutenues par des interactions directes avec les publics pour les sensibiliser et communiquer sur les actions du contrat de rivière.

Les actions envisagées concernent

- Les scolaires.
- Le grand public.
- Les acteurs et usagers de l'eau.

DEFINITION DE L'OPERATION

Les scolaires : le syndicat propose de financer 20 classes de primaire du territoire (31 écoles primaires publiques et 3 privées), soit 40 animations par an fournies par un prestataire. Afin de mettre l'accent sur le territoire, les animations s'appuieront sur un livret présentant la Chalaronne.

Pour les élèves du second cycle, le syndicat proposera aux collèges, lycées et BTS des interventions réalisées en interne.

Les enseignants étant déjà très actifs dans le domaine de la sensibilisation à l'environnement, il est envisagé de soutenir leur action en leur fournissant des supports de travail et d'information.

Le grand public : il y a sur le territoire un certain nombre d'évènements qui sont l'occasion de mettre le syndicat et les milieux aquatiques en avant. Le syndicat y serait présent par la tenue d'un stand comportant les divers éléments de présentation et brochures décrits dans la fiche C4 et des animations ludiques sur le thème des milieux aquatiques.

Les acteurs : la mise en relation des acteurs entre eux et avec la population du territoire s'initiera par l'organisation d'un événement sur le thème de l'eau et de la rivière telle qu'une fête de la rivière et ce en partenariat avec les associations locales, ou un autre évènement local.

DEVIS ESTIMATIF

Scolaires :

Primaires : $20 \times 250 \times 2 \times 7 = 70\ 000$ euros

Livrets de découverte du territoire : conception +édition = 4 000 euros
 Secondaire : temps de préparation et d'intervention variable selon les demandes.
 Supports pédagogiques : 5 000 euros.

Grand public :

Une manifestation par an

Acteurs :

Publicité, location matériel, balisage... : 15 000 euros

MAITRE D'OUVRAGE

SRTC

PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

Opération	Phasage	Montant	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SRTC si pas M.O.	
		Euros HT	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
Animations scolaires	2008-2013	79 000	40	31 600	40	37 794*			20	15 800		
Fête de la rivière	2008-2013	15 000	40	6 000	40	7 176*			20	3 000		
	TOTAL	93 000	40	37 200	40	44 970*			20	18 600		

* montant de l'aide de la région calculée en tout ou partie sur une base TTC car inscrit dans le budget en dépense de fonctionnement en tout ou partie

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'animations réalisées, enquêtes

VOLET C : COORDINATION, ANIMATION, SUIVI ET BILAN DU CONTRAT DE RIVIERE

OBJECTIF	C	Se doter des moyens nécessaires pour animer, évaluer, sensibiliser
SOUS-OBJECTIF		Mettre en place un plan de communication
COURS D'EAU	BV	
OPERATION		Assurer le partenariat et la cohérence territoriale avec les autres procédures d'aménagements du territoire

Fiche : C-6

COMMUNE(S)
BV

Année de Réalisation
2008 - 2014

CONTEXTE

Le Val de Saône est suivi par le Contrat de Vallée Inondable et par notre Syndicat, les thématiques des contrats de Rivière de la Chalaronne et de la Veyle sont très proches, le territoire du Syndicat de la Chalaronne est l'objet de nombreux dispositifs à différentes échelles (CDRA, Natura 2000, SCOT...). Dans tout les cas, le manque de concertation entre les structures peut conduire à des déficits d'efficacité voir des oppositions.

OBJECTIF VISE, JUSTIFICATION DE L'OPERATION

Cette fiche décrit les actions visant à assurer les partenariats et la coordination des actions dans le cadre de l'aménagement du territoire. En particulier avec les structures en charge de la Veyle et du Val de Saône dont les thématiques ou territoires se recoupent avec celles du syndicat de la Chalaronne.

DEFINITION DE L'OPERATION

- Veyle : formalisation de la concertation et réflexion sur l'évolution des structures. Il s'agit surtout d'organiser des échanges entre les deux comités syndicaux afin de donner leur pleine dimension territoriale aux problématiques communes des deux bassins versants.
- Val de Saône : La cohabitation des deux structures sur le même espace (val de Saône) impose la mise en place d'une concertation formalisée.
- Intégration territoriale : le syndicat marque sa volonté de suivre et de s'insérer dans les différents programmes qui se mettent en place sur son territoire (CDRA, Natura 2000, SCOT...).

CONDITIONS D'EXECUTIONS

Disposer d'un personnel suffisant

DEVIS ESTIMATIF

30 jours d'animation /an

MAITRE D'OUVRAGE

SRTC

PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

Opération	Phasage	Montant	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SRTC si pas M.O.	
		Euros HT	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
Animation	2008	p.m.		p.m.		p.m.		p.m.		p.m.		p.m.
	TOTAL	p.m.		p.m.		p.m.		p.m.		p.m.		p.m.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de partenariats formalisés, nombre de participations à d'autres démarches, nombre de réalisations impliquant plusieurs structures.

VOLET C : COORDINATION, ANIMATION, SUIVI ET BILAN DU CONTRAT DE RIVIERE

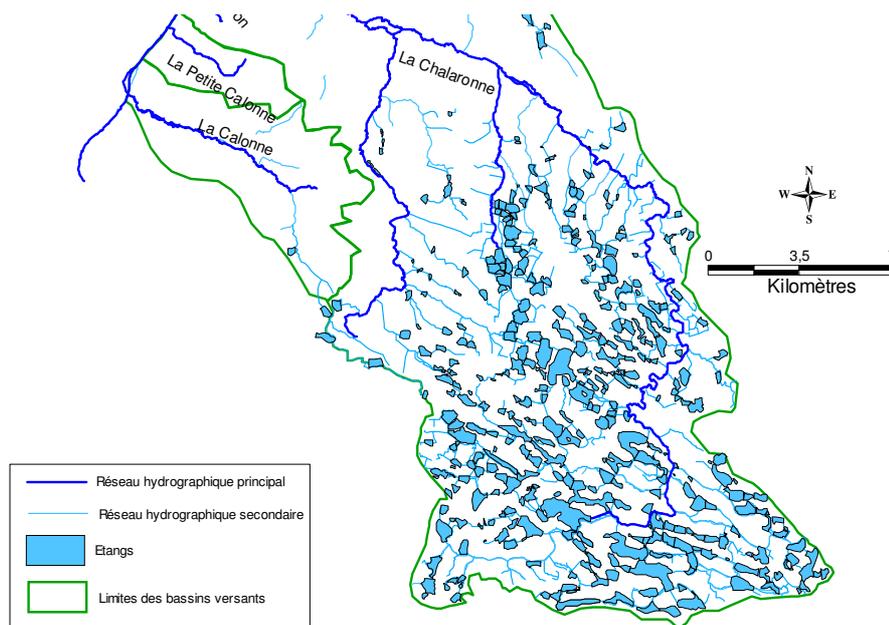
OBJECTIF	Sensibiliser sur le contrat de rivières et la gestion des milieux aquatiques, se doter des moyens nécessaires pour assurer l'animation et le suivi/évaluation du contrat
SOUS-OBJECTIF	Mettre en place un plan de sensibilisation et de communication sur le contrat de rivière et la gestion des milieux aquatiques
COURS D'EAU	La Chalaronne, la Calonne, la Petite Calonne, l'Avanon et leurs affluents
OPERATION	Guide de bonnes pratiques pour la gestion piscicole des étangs

Fiche : C-7

Année de Réalisation
2008 - 2014

SECTEUR(S)
Sud des Territoires de
Chalaronne

LOCALISATION



Secteur concerné
Dombes bocagère et
Dombes des étangs

CONTEXTE



La propriété des étangs dombistes s'est morcelée au gré des héritages, des réussites et des faillites. A l'heure actuelle, seules quelques grandes familles dombistes possèdent une dizaine d'étangs. Ce morcellement des propriétaires fonciers a entraîné la quasi disparition du personnel de terrain (régisseurs et gardes) qui organisait la gestion des terres et des étangs.

Par ailleurs, le fonctionnement des étangs repose sur un système de fossés et d'ouvrages qui permettent de collecter et de transférer l'eau des parcelles agricoles vers les étangs. Comme le réseau hydrographique est très dense, des droits d'eau se sont constitués pour assurer une gestion durable de ces étangs.

Les nouveaux propriétaires (lyonnais, suisses ou autres) ne disposent pas d'une bonne connaissance de ces droits. Cette méconnaissance génère parfois des dysfonctionnements (vidanges des étangs non coordonnées, colonisation des étangs par des végétaux aquatiques invasifs...).

La rédaction d'un guide de bonnes pratiques pour les étangs permettrait de sensibiliser les propriétaires/exploitants à une meilleure gestion des milieux aquatiques en leur offrant une base commune de connaissances.



OBJECTIFS VISES, JUSTIFICATION DES OPERATIONS

- Accroître les connaissances des propriétaires et/ou exploitants d'étangs, notamment les nouveaux propriétaires non originaires de la Dombes
- Sensibiliser les propriétaires et/ou exploitants d'étangs aux conséquences des pratiques de pêches sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

DEFINITION DE L'OPERATION

- Elaboration d'un guide de bonnes pratiques pour la gestion des étangs

Ce guide sera édité à hauteur de 200 exemplaires à destination des propriétaires/exploitants d'étangs sur les Territoires de Chalaronne. Il sera également disponible en téléchargement gratuit sur Internet.

Il abordera les points suivants :

- Les étangs piscicoles et la réglementation : cette partie présentera les principaux textes législatifs (Loi Pêche de 1984, Lois sur l'eau 1992 et 2006) et les jurisprudences. Les us et coutumes dombistes seront également abordés.
- L'entretien des ouvrages (pêcheries, thou...) et de l'étang (vidange, entretien du fond de l'étang). Une estimation des coûts d'entretien pourra être envisagée pour chacune des mesures présentées.
- La végétation aquatique : une clé de détermination des plantes les plus courantes sera présente pour mettre en évidence les plantes nuisibles ou indicatrices d'un bon fonctionnement de l'étang. Pour les plantes invasives, des moyens de lutte pourront être indiqués
- La gestion du fonctionnement de l'étang (amendements calciques, transfert des fines et des produits phytosanitaires des parcelles agricoles vers les étangs)
- La gestion piscicole (choix des espèces piscicoles, empoissonnement, prévention sanitaire et pathologies)

CONDITIONS D'EXECUTIONS

Comme la rédaction de ce guide de bonnes pratiques fait appel à plusieurs disciplines (environnement, agriculture, droit...), des partenariats pourront être envisagés pour la rédaction ou la relecture de certains articles du guide : CA de l'Ain, ITAVI, ISARA, juristes, association des propriétaires et exploitants d'étangs...

Les thèmes abordés dans ce guide concernent l'intégralité des étangs dombistes et pas seulement le secteur des Territoires de Chalaronne. Dans un souci de mise en commun des moyens, le Syndicat Mixte Veyle Vivante sera associé à la rédaction de ce document pour que les propriétaires/exploitants d'étangs de la plus grande partie de la Dombes puissent profiter de ce travail.

DEVIS ESTIMATIF

Edition de 200 guides d'environ 100 pages au format 210 x 297 mm fermé en couleur: 4 000 € HT

Réalisation du maquettage (charte graphique, mise en page) : 800 € HT

MAITRE D'OUVRAGE

Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne

PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

Opération	Phasage	Montant	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SRTC si pas M.O.	
		Euros HT	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
Maquettage (charte graphique, mise en page...)	2008	800	40	320	40	383*			20	160		
Edition de 200 guides de bonne pratique	2008	4 000	40	1 600	40	1 914*			20	800		
TOTAL		4 800	40	1 920	40	2 297*			20	960		

* montant de l'aide de la région calculée en tout ou partie sur une base TTC car inscrit dans le budget en dépense de fonctionnement en tout ou partie

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- *Etude des pollutions diffuses par les produits phytosanitaires*, 2006, Syndicat Mixte des Territoires de Chalaronne, Yannick Boissieux.
- *Etude du réseau hydrographique des étangs de la Dombes*, 2005, Syndicat Mixte des Territoires de Chalaronne, Arnaud Durix

VOLET C : COORDINATION, ANIMATION, SUIVI ET BILAN DU CONTRAT DE RIVIERE

OBJECTIF	C	Se doter des moyens nécessaires pour animer, évaluer, sensibiliser
SOUS-OBJECTIF		Mettre en place un suivi et une évaluation du contrat de rivière
COURS D'EAU		BV
OPERATION		Mise en place d'un réseau de suivi opérationnel

Fiche : C-8

COMMUNE(S)
BV

Année de Réalisation
2009 -2014

CONTEXTE

L'ensemble des actions proposées dans le contrat de rivière ont pour objectif l'amélioration de la qualité de l'eau des milieux aquatiques du territoire. Celui-ci s'inscrit plus généralement dans le cadre des objectifs de qualité de la DCE à savoir l'atteinte d'un état moyen pour la masse d'eau amont de la Chalaronne (de la source à Châtillon-sur-Chalaronne), et l'atteinte d'un bon état (de Châtillon-sur-Chalaronne à Thoissey) pour la masse d'eau aval de la Chalaronne d'ici 2021. Afin de mesurer l'impact des actions réalisées, le syndicat doit se munir d'un réseau de suivi à la fois de la qualité de l'eau, des débits, des érosions régressives...

OBJECTIF VISE, JUSTIFICATION DE L'OPERATION

Surveiller l'impact des actions des différents volets du contrat de rivière.

DEFINITION DE L'OPERATION

Mise en place d'un réseau de suivi des débits

Le bassin versant de la Chalaronne n'est équipé que de deux stations limnimétriques sur la Chalaronne. Il serait intéressant de compléter ce dispositif par la mise en place de trois échelles limnimétriques :

- Une à l'aval de la Chalaronne avant sa confluence avec la Saône
- Une sur la Calonne
- Une sur l'Avanon

Suivi topographique des érosions régressives

L'étude géomorphologique a identifié plusieurs secteurs actifs (érosion régressive et enfoncement du lit). L'objectif de l'opération est de suivre ces dysfonctionnements pour permettre éventuellement d'agir avant d'observer des déstabilisations d'ouvrages qui engendreraient des surcoûts importants à longue échéance.

Les données topographiques de 2005 permettront de quantifier les phénomènes et d'en juger l'importance réelle.

L'opération consiste à effectuer les levés suivants :

- Topographie en amont de l'ancienne défluence entre la Chalaronne et la Vieille Chalaronne,
- Topographie du pont (M OA 12) de la RD66 sur le Moignans (profil en long),
- Topographie du pont (M OA 17) de sur le Moignans en amont de la confluence avec la Chalaronne (profil en long),
- Topographie du pont de Quartier sur la Calonne (profil en long),

Des études morphologiques seront ensuite réalisées pour permettre de quantifier l'évolution du profil en long au droit des ouvrages et de définir la nécessité de réaliser des aménagements.

Les levés seront à réaliser en 2009 – 2014 en fonction de l'importance des crues survenant sur le bassin versant d'ici cette date. En cas de crues dont les durées de retour sont supérieures à 5 ans, les relevés pourront intervenir plus rapidement.

Etude de la qualité physico-chimique et biologique des eaux des cours d'eau du territoire.

Les mesures de qualité physicochimique de l'eau se feront en période d'étiage et selon les 18 points étudiés lors du précédent état des lieux de 2003. Une première étude sera proposée à mi-parcours. Une seconde sera réalisée à la fin du contrat. Il apparaît cependant intéressant de rajouter 3 points de mesures sur des affluents de la Chalaronne : un sur la Brévonne, un sur la rivière de Joyeux et un point supplémentaire sur la Calonne.

Le suivi des produits phytosanitaires se fera selon le protocole de l'état des lieux proposé dans la fiche action du site pilote : à savoir 10 points de mesures sur 4 campagnes (avril, mai, octobre, novembre). La recherche de produits phytosanitaires apportés par les pratiques communales ne peut se faire à la même période que ceux issus de l'agriculture. Deux points de mesure seront donc analysés sur 3 campagnes différentes (mai, juin, juillet).

La mesure de l'IBD est proposée pour quantifier la qualité des sédiments. Il est en effet particulièrement adapté dans le cas de la Chalaronne et sera un bon indicateur des pollutions organiques et phosphatées (eutrophisation).

Suivi piscicole

Certaines actions ont pour but l'amélioration de la qualité piscicole de la Chalaronne et de la Calonne. Afin d'évaluer leurs effets sur le milieu, il apparaît intéressant d'effectuer des pêches électriques sur les sites concernés. L'opération consiste donc en la réalisation de 5 pêches électriques :

- Les OURES à Villars les Dombes
- Le moulin des payes à Châtillon-sur-Chalaronne
- L'île à Dompierre sur Chalaronne
- La Bourrassière à Saint Etienne sur Chalaronne
- St Maurice sur la Calonne

Réseau de contrôle opérationnel

La DCE impose à l'état français un suivi opérationnel de ses masses d'eau. La nature de ce suivi et la fréquence ne sont pas encore définies même s'il apparaît certain qu'il y a aura au moins un point de prélèvement par an et par masse d'eau à prévoir. Il importe cependant que celui-ci sera très certainement transférer aux collectivités porteuses de contrat de rivière.

Il apparaît donc important de le prévoir dès l'origine du contrat.

DEVIS ESTIMATIF

Echelle limnimétrique

3 échelles limnimétriques :

- Echelles	1500 € HT
- Enregistrement des débits	3000 € HT
- Génie civil	4200 € HT
- Main œuvre	900 € HT
<i>Cout total de l'opération</i>	<i>12 800 € HT</i>

Suivi topographique des érosions

- Levés topographiques	6 000 € HT
------------------------	------------

- Etudes morphologiques 6 000 € HT
- Coût total de l'opération : 12 000 € HT**

Analyse de la qualité de l'eau

Analyses physicochimiques (Temp, conductivité, Oxygène dissous, saturation O₂, DBO₅, NH₄, NO₃, NO₂, orthophosphate, phosphore total, azote total et DCO).

Analyse Macro invertébré (protocole IBD)

Evaluation de l'eutrophisation

Métaux dans bryophytes

Micros polluants organiques et chimiques

Interprétation, cartographie et rapport détaillé : 50 000€

Analyse des produits phytosanitaires : 35 000 €.

Coût total de l'opération : **85 000 € HT**

Suivi piscicole

5 pêches électriques et études des données : **5 000 euros HT.**

Réseau de contrôle opérationnel

Protocole et coût à définir

MAITRE D'OUVRAGE

SRTC et Conseil Général de l'Ain

PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

Opération	Phasa ge	Montant Euros HT	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SRTC si pas M.O.	
			%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
Etude de la qualité de l'eau	2014	50 000					100	50 000				
Suivi phyto	2014	35 000					100	35 000				
Suivi topo	2009	12 000	40	4 800	40	5 741*			20	2 400		
Suivi piscicole	2014	5 000	40	2 000	40	2 392*			20	1 000		
Echelle limni	2008	12 800	40	5 120	40	5 120			20	2 560		
Réseau de contrôle	?	AD										
TOTAL		114 800	10.4	11 920	10.4	13 253*	74	85 000	5.2	5 960		

* montant de l'aide de la région calculée en tout ou partie sur une base TTC car inscrit dans le budget en dépense de fonctionnement en tout ou partie

VOLET C : COORDINATION, ANIMATION, SUIVI ET BILAN DU CONTRAT DE RIVIERE

OBJECTIF	C	Se doter des moyens nécessaires pour animer, évaluer, suivre le contrat.
SOUS-OBJECTIF		Mettre en place un suivi et une évaluation du contrat de rivière
COURS D'EAU	BV	
OPERATION		Bilan et perspectives du contrat de rivière.

Fiche : C-9

COMMUNE(S)
BV

Année de Réalisation
2014

CONTEXTE

Après 7 années de fonctionnement (2008-2014), les actions du Contrat de Rivières et leur impact sur les milieux devront être évaluées afin de faire un bilan du contrat, de fournir des éléments d'aide à la décision aux élus et aux partenaires, d'envisager les suites du Contrat, la mise en place d'une autre procédure, la pérennisation des actions d'entretien, etc.

OBJECTIF VISE, JUSTIFICATION DE L'OPERATION

Réaliser le bilan du contrat et son évaluation.
Préparer l'après contrat de rivière.

DEFINITION DE L'OPERATION

Un premier bilan à mi-parcours permettra d'évaluer l'avancement du contrat de rivière. Celui-ci s'attachera à réaliser un bilan financier, et opérationnel et le cas échéant à définir la pertinence ou non d'un avenant (Réaffectation de crédits sur de nouvelles actions ou sur des actions qui en manquent par exemple).

Le contrat de rivière sera ensuite évalué à la fin de sa procédure selon les points suivants :

1. Bilan technique et financier du contrat : ce bilan pourra être réalisé, totalement ou en partie, par le chargé de mission, en s'appuyant sur les bilans annuels qu'il aura présenté au Comité de Rivière ;
2. Bilan de l'évolution de l'état des milieux entre le début et la fin du Contrat (en s'appuyant notamment sur les indicateurs proposés dans le présent rapport, et sur les études préalables ayant servi à élaborer l'état des lieux initial) ;
3. Analyse du fonctionnement de la procédure : concertation, animation, prises de décisions, mise en œuvre des actions... Cette analyse devra tenir compte de l'avis des différents acteurs et partenaires du Contrat (communes, financeurs, syndicats d'assainissement et d'AEP, chambre d'agriculture, associations, représentants des usagers...) ;
4. Evaluation du Contrat proprement dite (pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impacts du Contrat) ;
5. Perspectives ;

Les points 3, 4 et 5 pourront être délégués à un bureau d'étude.

CONDITIONS D'EXECUTIONS

Cette évaluation devra être confiée à un cabinet d'étude indépendant, elle s'appuiera sur l'ensemble du suivi des indicateurs et sur les derniers résultats de la fiche suivi opérationnel.

DEVIS ESTIMATIF

Réalisation d'un bilan à mi parcours : prestation interne à la structure.

Réalisation d'un bilan-évaluation par un prestataire indépendant : **50 000 euros**

MAITRE D'OUVRAGE

SRTC

PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

Opération	Phasage	Montant	Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SRTC si pas M.O.	
		Euros HT	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
évaluation	2015	50 000	50	25 000	30	17 940*			20	10 000		
	TOTAL	50 000	50	25 000	30	17 940*			20	10 000		

* montant de l'aide de la région calculée en tout ou partie sur une base TTC car inscrit dans le budget en dépense de fonctionnement en tout ou partie